

CONGRÈS DES POUVOIRS LOCAUX ET RÉGIONAUX DE L'EUROPE

Résolution 135 (2002)¹ sur les Forums des villes et régions de l'Europe du Sud-Est (8^e et 9^e Forums économiques) (Istanbul, Turquie, 2-3 novembre 2001, et Novi Sad, République fédérale de Yougoslavie, 18-20 avril 2002)

Le Congrès,

1. Sur la base des Déclarations d'Istanbul et de Novi Sad,
2. Charge le Bureau, sur la base de l'article 10, paragraphe 2, de la Charte du Congrès, de mettre en place, à titre exceptionnel, un Groupe de travail *ad hoc* sur l'Europe du Sud-Est, dont les travaux pourraient notamment porter sur les domaines suivants:
 - a. suites à donner à trois Forums des villes et régions de l'Europe du Sud-Est (Skopje, Istanbul, Novi Sad) et aux propositions contenues dans les déclarations;
 - b. suites à donner aux débats du Congrès lors des 8^e et 9^e sessions plénières;

c. suites à donner aux activités organisées par le Congrès dans le cadre du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est;

d. représentation des intérêts des autorités locales et régionales de l'Europe du Sud-Est auprès des responsables du Pacte de stabilité, et financement par des pays et organismes donateurs des projets prioritaires dans le secteur de la démocratie locale;

e. participation aux activités menées dans le cadre du processus de Szeged renforcé;

f. développement du Réseau des associations de pouvoirs locaux de l'Europe du Sud-Est (NALAS-SEE) en veillant à y faire participer aussi l'Association des régions d'Albanie;

g. poursuite et extension des activités engagées avec les associations nationales de pouvoirs locaux dans tous les pays de l'Europe du Sud-Est, en fonction des contributions financières octroyées au Congrès par les donateurs dans le cadre du Pacte de stabilité;

h. rôle que le Congrès pourrait jouer, dans l'esprit de la Charte européenne de l'autonomie locale, afin de tenir compte des problèmes particuliers rencontrés par les autorités locales et régionales du sud-est de l'Europe pour obtenir des prêts de la Banque de développement du Conseil de l'Europe.

1. Discussion par le Congrès et adoption le 6 juin 2002, 3^e séance (voir Doc. CG (9) 8, projet de résolution présenté par MM. Y. Mildon et O. Masters, rapporteurs).